



Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité
Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative

**Direction de l'administration générale,
du personnel et du budget**

Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion du personnel
1^{er} bureau des personnels
de l'administration centrale - SRH 1A

Personne chargée du dossier :
Rémiza MOUHAMAD HAMIDE
tél. :01 40 56 82 94
fax :01 40 56 83 93
mél: remiza.mouhamadhamide@sante.gouv.fr

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille
et de la solidarité
La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de
la vie associative

à

Monsieur le chef de l'inspection générale
des affaires sociales

Monsieur le directeur de l'administration générale et de la
modernisation des services

Mesdames et Messieurs les délégués, directeurs
et chefs de service de l'administration centrale

Madame et Monsieur les chefs des bureaux des
cabinets des ministres

Mesdames et Messieurs les chefs de bureau
des ressources humaines et des affaires générales

Mesdames et Messieurs les Préfets,
Directions régionales et départementales du travail, de
l'emploi et de la formation professionnelle
Direction du travail, de l'emploi et de la formation
professionnelle d'outre-mer

Mesdames et Messieurs les Présidents et directeurs des
établissements et organismes publics relevant des
ministères chargés du travail, des relations sociales, de la
famille et la solidarité et de la santé, de la jeunesse, des
sports et de la vie associative

NOTE DE SERVICE N°DAGPB/SRH1A/2008/364 du 12 décembre 2008 relative à l'avancement
au choix au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales au titre de l'année 2009
Classement thématique : Administration générale

Délai de rigueur : lundi 12 janvier 2009

Résumé : Recueil des propositions pour l'avancement au choix au grade d'attaché principal
d'administration des affaires sociales au titre de 2009

Mots Clés: Avancement au choix - Attachés d'administration des affaires sociales - 2009
Textes de référence: Décret n°2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié Décret n°2006-1818 du 23 décembre 2006
Textes abrogés ou modifiés : Néant
Annexes : Annexe 1 : Fiche de proposition Annexe 2 : Liste des agents promouvables

Lors de la prochaine commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des attachés d'administration des affaires sociales du 12 février 2009, les propositions d'avancement au choix au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales au titre de l'année 2009, seront examinées.

Vous trouverez ci-joint la liste des agents promouvables. Vous voudrez bien vérifier cette liste et nous faire part, le cas échéant, d'éventuels modifications ou ajouts.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 15 pour les agents des ministères sociaux.

Peuvent être promus au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales, au choix, par voie d'inscription au tableau d'avancement les attachés qui justifient, au plus tard au 31 décembre 2009 :

- d'au moins 7 ans de services effectifs dans un corps civil ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau
- et au moins un an d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon du grade d'attaché.

Vous voudrez bien faire parvenir au bureau SRH 1A vos propositions, établies selon le modèle ci-joint et, le cas échéant, classées par ordre de mérite, **avant le lundi 12 janvier 2009**, délai de rigueur.

Par ailleurs, il est rappelé que ces nominations prendront effet en fonction de l'ordre d'inscription au tableau d'avancement et de la date à laquelle les agents remplissent les conditions statutaires.

Pour les ministres et par délégation,
L'administrateur civil chargé de l'intérim du service des ressources humaines

signé

Philippe BARBEZIEUX